

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 2	15
Total des voix : 15		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
05/01/2023

Ont donné pouvoir :

Porteur d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_13

Réponse à l'appel à Projet du GEVES : « CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES D'ESPECES CULTIVEES ET DE LEURS APPARENTEES SAUVAGES »

Depuis 2013, le Parc recense la biodiversité fruitière présente sur son territoire, en particulier celle liée aux verges de plein vent, aujourd'hui à l'état de reliques mais témoins d'une activité agricole importante pour territoire : pommes et poires de garde, fruits séchés...

Depuis 2017 en partenariat avec le Parc du Luberon et les associations de croqueurs de pommes, des analyses génétiques sont menées et les variétés sont cartographiées.

Pour valoriser ces fruits le Parc commence des animations autour de la production de jus de fruits, en collaboration avec l'association « fruits d'avenir »

En 2022 a été créé le poste de chargé de projet « biodiversité domestique », marquant le caractère prioritaire de cette action.

Ce projet s'inscrit dans la Priorité 10.1 du projet de charte, disposition « Préserver et dynamiser les savoir-faire écologiques et agricoles professionnels et amateurs »

Les actions prévues sont :

La demande de financement se focalise sur les pommes, poires et les prunes perdrigonnnes, elles consistent en :

- poursuite des inventaires de terrain,
- poursuite des analyses génétiques,
- amélioration de la description des variétés conservées
- conservation des variétés fruitières anciennes emblématiques et d'intérêt local,
- entretien et la préservation des vieux arbres encore présents sur le territoire
- mise en œuvre d'une collection en partenariat avec le conservatoire du littoral et des espaces lacustres.

L'action débutera en 2023 et se finira en 2025

Les objectifs sont d'améliorer la connaissance des variétés traditionnelles, de mieux les conserver à travers le verger conservatoire, ainsi que la formalisation de partenariat pour les doublons

Les enjeux :

Le Parc, à travers cette action, s'engage sur un temps long : Il faut prévoir l'entretien du verger, la pérennisation du poste. Un suivi sanitaire permettra de former l'agent du parc et de disposer de greffons diffusables aux pépiniéristes.

Le foncier disponible immédiatement n'est pas suffisant pour sauvegarder l'ensemble des variétés citées. Le dialogue avec le conservatoire du littoral devra être poursuivi.

La diffusion des plants, les formations ne sont pas éligibles : un financement complémentaire doit être trouvé pour se faire.

... / ...

... / ...

Ce projet permettra de renforcer les partenariats avec les associations et le Parc du Luberon sur le sujet de la conservation variétale.

Coût total : 72 000 € TTC

plafonné à 50 000€ TTC pour répondre aux critères de l'appel à projet GEVES

- Etat –AAP GEVES 40 000 €
(80 % du matériel et plafonnement du poste de personnel)
- Autofinancement Parc - AAP GEVES (20 %) 10 000 €

Autofinancement restant du projet global 22 000 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à répondre à l'appel à projets et à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le Pour extrait conforme

23_01_B1_13

